

QUELLE SOLUTION POUR MES DÉCHETS AMIANTÉS



Exutoires acceptant l'amiante :

Il est nécessaire de les contacter au préalable pour connaître leurs conditions de dépôt (emballage, quantité ...) et leurs tarifs.



Vos déchets devront être conditionnés spécifiquement.



dalles de sol, plaques ondulées (toiture-bardage), ardoises, enrobés amiantés, tuyaux, gaines, plaques planes (bardage, cloisons, plafonds)

AMIANTE LIÉ



flocage, équipement de protection, amiante friable, faux plafond et tous les matériaux en amiante liée qui ont perdu leur intégrité (cassé)

AMIANTE LIBRE

VOTRE RESPONSABILITÉ ET VOS OBLIGATIONS

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (ADR)

- **Particuliers** : non concernés - transports non soumis à la réglementation ADR
- **Artisans** : en fonction de la nature de l'amiante transportée, mettre en œuvre les dispositifs spécifiques prévus dans la réglementation ADR

Sur les centres de tri, des **CONTRÔLES ALÉATOIRES** peuvent être réalisés par un organisme indépendant pour détecter la présence d'amiante dans les déchets.

TOUT DÉPÔT VOLONTAIRE ET DISSIMILÉ EST SANCTIONNABLE PAR LA LOI

Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. (Article L 541-2 du Code de l'Environnement)

LE DÉPÔT SAUVAGE DE CE TYPE DE DÉCHETS EST SÈVÈREMENT PUNI PAR LA LOI

Toute personne s'expose à une contravention de 1500 à 3000 € en cas de récidive pour tout dépôt sauvage. (Article R541-77 du Code de l'Environnement / Article 131-13 du Code Pénal)

LES DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE RÉPONDENT À UNE RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

À partir du 28 avril 2025

Les apports des **PARTICULIERS** se feront **EXCLUSIVEMENT** sur rendez-vous et **UNIQUEMENT** à :

La déchetterie de Privas
ZI Le Lac -155 rue de la Garrigue
07000 PRIVAS



Réservez votre créneau horaire sur le **site internet de la CAPCA** ou en scannant ce **QR Code**

Permanence dédiée **tous les derniers lundis matins de chaque mois.**

Réception d'amiante réglementée :

- **Emballage hermétique** (film / sac) et **fermé** avant votre arrivée.
- Vous devrez être **autonome lors du vidage** (vous ne pouvez pas solliciter le gardien et il n'y a pas d'outils de manutention sur le site).
- Vous ne **pouvez pas apporter d'autres déchets** lors de votre RDV.
- **Dimension maximum acceptée** : 2 mètres / 1 mètre



L'amiante est **hautement toxique** et peut provoquer des **maladies respiratoires graves.**



Communauté d'Agglomération
Privas Centre Ardèche



EXEMPLES DE MATÉRIAUX OU OBJETS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE



Canalisation en amiante



Joint de mastic amianté



Toiture en fausse ardoise amiantée



Mobilier de jardin en ciment amianté

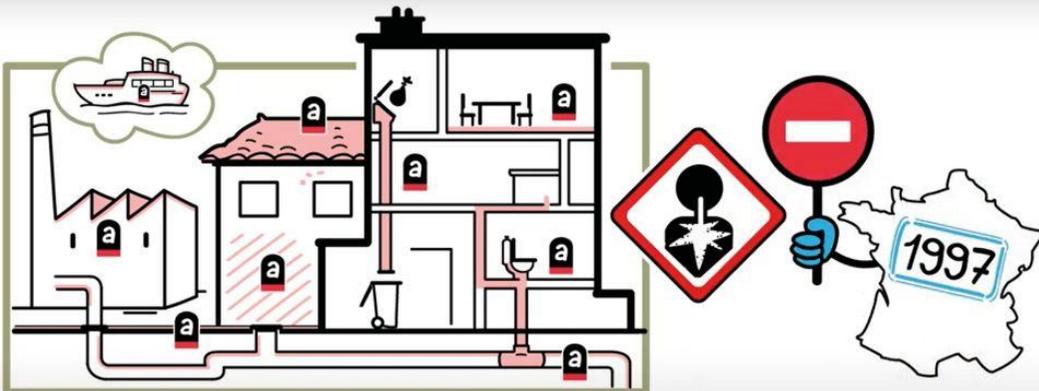


Dalles en vinyle



Plaque ondulée de toiture amiantée

L'amiante est une roche fibreuse naturelle présente dans de nombreux bâtiments, équipements et installations. Elle est révélée **hautement toxique** et a été **interdite** en France depuis 1997. Inhalée, elle se dépose dans les poumons et peut provoquer des **maladies respiratoires graves**.



LES BONS GESTES QUAND ON MANIPULE DES DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE.

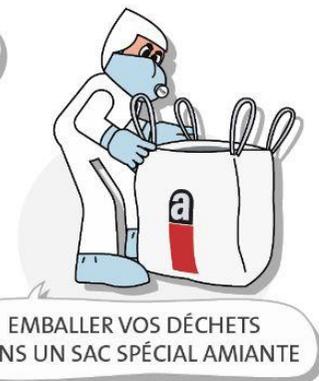
▶ Pour les entreprises et artisans, le Code du Travail prévoit des dispositions spécifiques pour les travaux exposants à l'amiante.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



* FFP3 ou masque complet selon la nature et la durée des travaux

CONSEILS



INTERDICTIONS

